

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2014

Le 1^{er} juillet deux mil quatorze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (*par ordre alphabétique*) : Joël BORDEL, Maria-Elisabete BOURDALE, Patrick CANET, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Gilles CORTEY, Maria FAVIER, David FERNANDEZ, Christel GALLIANO, Danielle GARCIA, Josiane GIPPET, Bruno GORDON, Colette GREPAT, Marie-Catherine LAMIRAL, Olga MARTINEZ, Gilbert MERGOUD, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Marc PETIT, Brigitte PHILIPPA, Chantal REY, Nicole SITRUK, Alain SOCIE, Benoît STOCARD .

Etaient absents ayant donné pouvoir : Denise CORTEY à GREPAT Colette, Guillaume FAVIER à Gilbert MERGOUD, Christian LEPREVOST à Maria FAVIER, Sylvie MELIN à Josiane GIPPET.

Date de convocation : Mardi 24 juin 2014

Les Conseillers présents, soit 25 à l'ouverture de la séance représentant la totalité des membres en exercice qui sont au nombre de 29, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Bruno GORDON et Colette GREPAT. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 11 avril 2014

VOTE
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 27 mai 2014

VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABST. : 1 Marie-C. LAMIRAL

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2014

VOTE
A L'UNANIMITE

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur une motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Distribution en séance du projet de délibération qui a été envoyée par mail aux Conseillers le 30/06/2014 pour information.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 11 avril 2014
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 27 mai 2014
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2014

I – ASPECT FINANCIER

2014-6-1 – Décision modificative budgétaire n° 3 – Budget général

2014-6-2 – Décision modificative budgétaire n° 1 – Budget annexe Camping

2014-6-3 - Attribution de subventions aux associations

2014-6-4 – Réajustement des tarifs du restaurant scolaire (01/08/2014)

2014-6-5 – Participation des communes de résidence des élèves aux frais de fonctionnement des écoles

II – ASPECT REGLEMENTAIRE

2014-6-6 – Modification du règlement intérieur des restaurants scolaires

III – QUESTIONS DIVERSES

2014-6-7 Motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

INFORMATIONS

- Information sur le concours photos « Dans ma commune il y a ... ! »
- Portes-ouvertes IFOPSE le 15 juillet 2014 à partir de 9h00
- Cérémonie du 14 Juillet 2014 à 10h15

DELIBERATIONS

I – ASPECT FINANCIER

2014-6-1 – Décision modificative budgétaire n° 3 – Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2014 du budget général.

Investissement		Dépenses	Recettes
	Op n° 217 : Réserves foncières		
261-ONA-01	Titres de participation - SEMCODA	450 000 €	
024-ONA-01	Cession bâtiment - SEMCODA		450 000 €
	Total	450 000 €	450 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 2 Patrick CANET Bruno GORDON

2014-6-2 – Décision modificative budgétaire n° 1 – Budget annexe Camping

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2014 du budget annexe Camping :

Investissement		Dépenses	Recettes
2183-01	Matériel divers	1 600 €	
2313-01	Construction	-1 600 €	
	Total	0 €	0 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE	
A L'UNANIMITE	

2014-6-3 - Attribution de subventions aux associations

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions validées par la commission sport et vie associative du 23 juin 2014 telles que présentées ci-dessous :

Associations	Crédits Votés 2013	Montant de la subvention 2013 versée	Proposition 2014
Atelier TA3	0,00	0,00	250,00
Croqueurs de Pommes	50,00	50,00	50,00
Groupe d'études Historiques	200,00	200,00	200,00
Synfonia	700,00	700,00	700,00
Alta Voce	100,00	100,00	100,00
Alta Voce (Subvention exceptionnelle)	200,00	200,00	200,00
Amicale du Personnel (arbre de Noël)	1 400,00	1 400,00	1 200,00
Amicale du Personnel	340,00	340,00	340,00
FNACA	110,00	110,00	110,00
D.D.E.N. (section Les Avenières)	80,00	80,00	80,00
Collège Arc en Ciers - Voyages linguistiques	200,00	200,00	500,00
Association Parents d'élèves Collège Arc en Ciers	0,00	0,00	200,00

Associations	Crédits Votés 2013	Montant de la subvention 2013 versée	Proposition 2014
Sou Ecoles CURTILLE	150,00	150,00	150,00
Aikido	230,00	230,00	230,00
UB2A (Basket)	700,00	700,00	700,00
Club nautique	100,00	100,00	100,00
Cyclotouristes Avenières Morestel	200,00	200,00	200,00
H.O.C. annuelle	1 600,00	1 600,00	0,00
H.O.C. subv exceptionnelle (ballons volés)			0,00
Judo Club	700,00	700,00	700,00
Rand Aves			200,00
Tennis Club	400,00	400,00	400,00
Action Jeunes	12 300,00	12 300,00	12 300,00
Action jeunes intercommunale (compens CCPC)	7 667,00	7 667,00	7 667,00
Actions jeunes - retransmission 1/2 finale foot			800,00
Garderie périscolaire du matin	500,00	500,00	500,00
Garderie périscolaire de Buvin	500,00	500,00	500,00
Halte garderie fonctionnement	6 800,00	6 800,00	6 800,00
Halte garderie (ménage)	6 350,00	6 350,00	6 760,00

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 0

Les sept membres de l'opposition ne prennent pas part au vote (Gilbert MERGOUD + pouvoir de Guillaume FAVIER, Chantal REY, Alain SOCIE, Maurice NICOLAS, Colette GREPAT + pouvoir de Denise CORTEY).

2014-6-4 – Réajustement des tarifs du restaurant scolaire (01/08/2014)

Par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, la réglementation relative aux prix de la restauration scolaire est modifiée. Désormais, les collectivités territoriales ont la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire en fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations servies.

Pour rester dans des limites raisonnables d'augmentation tout en prenant en compte la réalité des coûts de revient pour la collectivité, le Maire propose de fixer, à compter du 1er août 2014, les tarifs des repas comme suit :

- 3,75 € (au lieu de 3.70 €) pour les enfants, ce qui représente une augmentation de 0.8 € par mois pour un enfant qui déjeune au restaurant scolaire tous les jours),
- 6 € (au lieu de 5.90 €) pour les adultes.

Il convient de délibérer pour valider, appliquer ces tarifs à compter du 1er août 2014 et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 1 Gilbert MERGOUD vote pour Guillaume FAVIER (pouvoir)	ABST. : 1 David FERNANDEZ

2014-6-5 – Participation des communes de résidence des élèves aux frais de fonctionnement des écoles

Textes de références :

- Article L212-8 du Code de l'Education
- Circulaire ministérielle du 25 août 1989 (J.O. du 29 septembre 1989).

Les lois de décentralisation ont clairement défini les modalités de participation des communes de résidence des élèves aux frais de fonctionnement des écoles supportés par les communes d'accueil.

Les textes ci-dessus rappelés en ont fixé le principe, les dépenses à prendre en compte et les modalités de répartition entre les communes. Le principe général retenu est l'accord entre les communes concernées.

Concernant les dépenses à prendre en compte, la circulaire ministérielle en a fixé la liste exhaustive en excluant les dépenses d'investissement et les annuités d'emprunts qui toutefois peuvent faire l'objet de l'accord à intervenir entre les communes.

Les dépenses à prendre en compte sont toutes les dépenses liées au fonctionnement des écoles.

Pour la maternelle, l'élémentaire et la CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire), il est donc proposé :

- 1) de signer une convention avec les communes de résidence des enfants scolarisés aux Avenières (exception faite pour les élèves domiciliés sur les Avenières), fixant le montant annuel de la participation comme suit :
 - Maternelle : 1159 € par élève
 - Élémentaire : 578 € par élève
 - CLIS : 843 € par élève
- 2) d'accepter sur l'ensemble des trois groupes scolaires de nouveaux enfants résidant sur les communes extérieures, si et seulement si les capacités d'accueil le permettent ;
- 3) de maintenir la capacité d'accueil de la CLIS à 12 élèves comme le prévoit la réglementation.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer les conventions nécessaires.

VOTE
A L'UNANIMITE

II – ASPECT REGLEMENTAIRE

2014-6-6 – Modification du règlement intérieur des restaurants scolaires

Le règlement intérieur des restaurants scolaires définit les modalités de fonctionnement du service ainsi que les droits et les devoirs des utilisateurs.

Le Maire propose d'adopter ce document mis à jour joint à la note de synthèse en *Annexe n°1*.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à appliquer le règlement intérieur présenté en Annexe n°1 et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

III – QUESTIONS DIVERSES

2014-6-7 Motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune des Avenières rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune des Avenières estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune des Avenières soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Maire propose d'adopter cette motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
A L'UNANIMITE

INFORMATIONS

- Présentation du concours photo « Dans ma commune il y a ... ! »

A l'appui des travaux de la Commission « culture et tourisme », la Municipalité lance un concours de photographies de notre territoire à compter du 1^{er} juillet 2014 au 5 novembre 2014. Ce concours est ouvert à tous que ce soient les habitants, les touristes, les gens de passage sur les Avenières, à l'exception des professionnels de la photographie et des membres du jury du concours. Le règlement intérieur du concours sera publié prochainement sur le site de la Commune et de l'Office de Tourisme.

Les photos sélectionnées pourront par la suite faire l'objet d'une exposition organisée par la Commune ou publiées dans un livre ou tout autre support édité par elle avec l'accord de leurs auteurs. A la rentrée de septembre 2014, une délibération sera soumise au vote du Conseil municipal pour l'attribution de bons d'achat aux lauréats, valables dans les commerces des Avenières uniquement.

- Portes-ouvertes IFOPSE le 15 juillet 2014 à partir de 9h00
- Cérémonie du 14 Juillet 2014 à 10h15

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Règlement intérieur des restaurants scolaires

Fait aux Avenières, le 3 juillet 2014
Le Maire,
Daniel MICHOU